

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 décembre 2021

Date de la convocation : 06/12/2021

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILLY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Frédéric BELMONTE à M. Lucien BRUYAS, M. Erwann BINET à Mme Dominique ROUX, M. Patrick CURTAUD à M. Jean-Claude LUCIANO, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Jacques BOYER, Mme Martine FAÏTA à M. Thierry KOVACS, Mme Maryline SILVESTRE à M. Lévon SAKOUNTS.

Absents suppléés : M. Martin DAUBREE représenté par M. Christophe GONON, M. Denis PEILLOT représenté par Mme Réfija BABACIC.

Secrétaire de séance : M. Richard BONNEFOUX.

OBJET : **ENVIRONNEMENT** - **Nature** : Convention de participation financière 2022 à l'entretien de l'île Barlet

Rapporteur : Isidore POLO

NOTE DE SYNTHÈSE

Depuis 2007, la commune de Saint Romain en Gal et l'Agglomération ont la volonté de développer les capacités touristiques de loisirs du site de l'île Barlet.

L'agglomération a participé aux travaux d'aménagement qui ont été réalisés sur le site, comme la rénovation de la guinguette, le parcours de santé, la mise en place de mobilier, d'aires de pique-nique et le développement d'un parcours environnemental, ainsi que l'aménagement d'un espace de sports de plein air.

Dans le prolongement des projets développés conjointement, l'Agglomération participe financièrement aux dépenses d'entretien courant du site, effectué par la commune.

La convention précisant les conditions de versement de cette contribution a été prolongée en 2020 et 2021 afin de travailler sur les évolutions possibles de cet espace et de ses modalités d'entretien. Il est proposé de renouveler la convention dans les mêmes termes jusqu'au 31 décembre 2022.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 janvier 2021,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

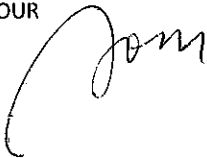
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention avec la commune de Saint Romain en Gal, concernant la participation financière de Vienne Condrieu Agglomération à l'entretien de l'espace de loisirs de l'Ile Barlet jointe à la présente délibération. Le montant de la participation est fixé à 10 000 euros pour l'année 2022.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention et tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 16/12/2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat